

076	UTBM service communication	Dépêche AEF	7 avril 2015
		Enseignement supérieur	CPER - enseignement supérieur - politique - COMUE - recherche

## **CPER : la Franche-Comté mobilise 9,2 % des crédits, soit 66,2 M€, pour l'enseignement supérieur et la recherche**

Par **Alexandra Caccivio**

---

**Les élus du conseil régional de Franche-Comté ont adopté, le 20 mars 2015, le protocole d'accord du futur CPER 2015-2020. Le CPER mobilise 66,2 M€ pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Ce montant est inférieur à celui inscrit dans le CPER 2007-2013 (106,3 M€). Le volet ESR du CPER, commun avec celui de la Bourgogne, concentre l'essentiel des crédits sur des projets structurants pour la future grande région. Il prévoit la mise en place d'une carte multiservice unique pour les étudiants et les personnels des établissements d'enseignement supérieur dans les deux régions, le développement conjoint de learning centers et, côté recherche, un appui aux projets définis dans la candidature de la Comue à l'isite (lire sur AEF). Il prévoit également l'aménagement du siège, pour la future Comue, à Besançon.**

---

Les élus du conseil régional de Franche-Comté ont adopté en session plénière, le 20 mars 2015, le protocole d'accord du CPER 2015-2020. L'engagement contractualisé par l'État et par la région porte sur 500 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 215 millions d'euros de crédits valorisés et l'intervention d'autres partenaires (l'Europe, les laboratoires de recherche, les collectivités locales...). Le total des "crédits potentiels" s'élève à "plus de 860 millions d'euros", indique le rapport.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont l'une des 7 priorités du CPER, avec 66,2 millions d'euros fléchés sur cette thématique : 30,2 M€ de l'État, 30,2 M€ de la région et 5,8 M€ des autres collectivités. Cela représente 9,2 % du montant total (715 millions d'euros). C'est davantage que ce que prévoyait le premier mandat de négociation confié au préfet. La part de l'État a été réévaluée de 11,5 % soit +1,74 million d'euros. Le montant réservé à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation est cependant inférieur à celui inscrit dans le précédent CPER. Le CPER 2007-2013 prévoyait un investissement conjoint à hauteur de 106,3 millions d'euros.

### **LE SIÈGE DE LA COMUE INSTALLÉ À BESANÇON**

Le volet enseignement supérieur, recherche et innovation du CPER est commun avec celui du CPER signé en Bourgogne. Il prévoit notamment l'implantation à Besançon, au sein du campus de La Bouloie-Temis, du siège de la Comue. L'ancien pavillon réservé au directeur de l'Observatoire de Besançon sera réhabilité pour accueillir la présidence, le cabinet, la direction générale des services et le secrétariat de la Comue.

Les opérations immobilières, en Franche-Comté comme en Bourgogne, sont essentiellement "tournées vers la réhabilitation énergétique des bâtiments existants et l'optimisation de l'usage des bâtiments", indique le rapport. Trois campus francs-comtois feront ainsi l'objet de travaux : l'université en centre-ville de Besançon (avec, notamment, le financement d'une étude pour réaliser une bibliothèque universitaire et municipale intégrant un learning center), le site Temis (intégrant l'ENSMM) et le campus nord Franche-Comté à Belfort-Montbéliard (UTBM et éco-campus).

Les logements étudiants, construits dans les années 60 sur le site de La Bouloie-Temis, feront également l'objet d'un programme de réhabilitation. "À cela s'ajoutera l'aménagement d'un restaurant universitaire de concept Mini R sur le campus" du centre-ville de Besançon "afin de répondre aux besoins et aux attentes actuelles des étudiants en matière de restauration", précise le rapport.

## DEUX PROJETS STRUCTURANTS POUR LA FUTURE COMUE

En matière d'amélioration de la qualité de l'enseignement, deux projets sont traités de manière intégrée par la Bourgogne et par la Franche-Comté, qui se sont dotées d'un schéma directeur du numérique de l'ESR commun. Le premier concerne la mise en place d'une carte multiservice unique pour les étudiants et les personnels des universités et des établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne et de Franche-Comté (y compris les CPGE et les BTS). Cette carte, baptisée Amuse, permettra d'accéder aux bibliothèques, à la restauration, à la médecine préventive, aux services de reprographie ou encore aux équipements sportifs des deux régions. Elle permettra à ses titulaires de bénéficier, en outre, des accords négociés avec les villes universitaires en matière de transport ou d'accès la culture.

Le second volet vise à doter la Bourgogne et la Franche-Comté de learning centers. "Les stratégies communes aux learning centers bourguignons et franc-comtois portent sur l'interopérabilité des technologies et la mise en commun des usages pédagogiques (salles immersives, complémentarité des domaines d'excellence pédagogique, Moocs, etc.)", indique le rapport. "Les contraintes financières du mandat n'ont pas permis de répondre favorablement à tous les projets, précise-t-il également. Si des ressources financières venaient à être disponibles, les projets non retenus pourraient être de nouveau discutés. Cette disponibilité s'appréciera au moment de la revoyure de 2016."

## L'ISITE, FIL CONDUCTEUR DES PROJETS RECHERCHE FINANCÉS

Sur le plan de la recherche, le CPER vise ainsi à renforcer les domaines de recherche interrégionaux. Plusieurs thèmes scientifiques sont identifiés dont quatre "forment le socle des thématiques d'excellence du projet commun isite" (lire sur AEF), indique le rapport : territoires, environnement, aliment ; patrimoine, société et dynamiques territoriales ; matériaux avancés, photonique, microtechnologies, systèmes intelligents intégrés ; santé, ingénierie moléculaire, ingénierie cellulaire ; apprentissage, santé, vulnérabilité ; transports, véhicules, énergie.

Le CPER prévoit, au total, une enveloppe de 12,36 millions d'euros pour la recherche : 4,2 millions d'euros pour l'État, 4,2 millions d'euros pour la région et 3,96 millions d'euros pour les autres partenaires.